

Paiement par anticipation des récoltes

d'ensemble qui favoriserait une production alimentaire suffisante pour répondre à la demande mondiale.

Le bill est bien loin de répondre à la demande. Il garantira des paiements par anticipation aux agriculteurs, ce à quoi je ne m'oppose pas, mais il ne tient pas compte de l'accroissement de la production céréalière au Canada. Lorsqu'on s'arrête à penser qu'actuellement, les quatre cinquièmes de la population mondiale souffrent de malnutrition et que chaque année il y a 70 millions de plus de bouches à nourrir, il semble que le ministre devrait inciter les agriculteurs à produire le plus possible. Je sais qu'il répondra que nos agriculteurs font du bon travail et qu'ils ont accru leur production à un rythme plus rapide que tout autre secteur de l'économie canadienne. Je lui donne raison évidemment. Le ministre fait de beaux discours à ce sujet, mais il reste que la production canadienne est bien inférieure à ce qu'elle pourrait être.

Cette année, nos récoltes sont abondantes, de l'Atlantique au Pacifique. Toutefois, l'Union soviétique, l'Australie, l'Amérique et d'autres grands pays producteurs de blé ont eux aussi d'abondantes récoltes. Cela n'a tout simplement pas de sens dans une année d'abondance comme celle-ci de réduire les prix ou de désespérer de trouver des débouchés pour nos récoltes sur le marché mondial. La vérité est que le Canada ne met pas assez d'agressivité et d'énergie à vendre ses produits agricoles à l'étranger. Notre pays se contente de mettre ses produits agricoles sur l'étagère et d'attendre que le client se présente.

● (1450)

Selon moi, le ministère de l'Agriculture a le devoir d'encourager les agriculteurs à produire au plus fort de leur capacité. Le ministère devrait se convaincre que nous pouvons lancer une offensive vigoureuse sur le marché international, que nous ne pouvons tolérer plus longtemps que des gens vivent dans la misère. Je défie le ministre, qui, je le sais, répondra rapidement, car il ne veut pas rater son avion, de dire à la Chambre comment il s'y prendra pour vendre nos produits alimentaires à l'étranger et quel est le rendement de notre industrie agricole, l'une des plus importantes du pays, par rapport à celui, par exemple, de l'industrie automobile.

Voyons ce qui se passe dans le domaine de la viande. Nous savons que l'industrie de la viande est une des trois premières en importance au Canada, avec son chiffre d'affaires de 3.5 milliards. Elle vient au second rang pour le coût des matériaux utilisés soit 3 milliards de dollars. Elle dépense environ 6 millions de dollars par jour au chapitre du bétail, et fait travailler près de 33,000 personnes. Mais si l'on fait la comparaison avec General Motors ou d'autres industries de même taille, on constate que sa production ne fait pas l'objet d'un effort de vente aussi dynamique sur les marchés étrangers. Ces marchés ont pourtant d'énormes besoins de produits alimentaires.

Il n'y a même pas de consultation complète avec les organismes de producteurs, avec les organismes agricoles. Mon collègue de Wetaskiwin a dit fort justement qu'il n'y a aucune raison de créer avec le bill C-2 un nouvel organisme, une nouvelle structure pour le versement d'avances aux agricul-

teurs. Il n'y a aucune raison de créer de nouveaux bureaux. Les mécanismes nécessaires existent déjà dans le secteur privé. Les banques ont le personnel voulu pour appliquer ce programme et pour comptabiliser les opérations. Mais c'est au gouvernement qu'il appartient de verser les fonds.

Je veux indiquer trois écueils à éviter avec le bill C-2. Nous n'avons pas besoin de nouvelles tracasseries administratives comme en imposent trop de lois adoptées. Lorsque le gouvernement a fait voter son programme anti-inflation, les petites entreprises se sont plaint d'être écrasées par la paperasserie. J'espère que l'adoption du bill C-2 ne sera pas suivie du même effet.

J'espère surtout—j'espère que le ministre va écouter—j'espère donc que les paiements seront effectués à temps, contrairement à la mauvaise habitude qu'a prise la Commission canadienne du blé.

Quoi de plus irritant, pour les agriculteurs qui attendent de l'argent, que de ne pas pouvoir compter sur l'administration fédérale. Ils ne savent jamais quand ils seront réglés. Si nous voulons avoir une agriculture vraiment efficace, si nous voulons qu'elle reste un de nos secteurs les plus importants de l'économie, il faut qu'on puisse savoir quand les paiements seront effectués. Il faut que celui qui exploite et qui gère la ferme puisse avoir une idée assez claire de l'époque où il recevra ses fonds. Il faut donner à nos agriculteurs quelque chose sur quoi compter. Il faut qu'on leur garantisse une période pour la réception des paiements.

Troisièmement, si je puis faire une autre remarque sur ce qui pourrait se passer une fois que le bill C-2 sera adopté, j'espère que le gouvernement ou le ministre en cause ne permettront pas, comme cela s'est fait par le passé, que le règlement soit modifié en cours de route. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) devrait veiller à ce que, une fois établi, le règlement ne soit pas modifié sans préavis suffisant.

Pour vous prouver que mon inquiétude est justifiée, je vous donnerai un exemple qui révèle comment le ministère de l'Agriculture a commis une énorme injustice envers certains Canadiens en modifiant un règlement sans en donner préavis. Je veux parler de ce qui s'est passé à la Direction de l'hygiène vétérinaire relativement aux bêtes atteintes de brucellose et de la maladie de Bang. A un moment donné, on parlait du principe que toute bête dite «enregistrée» était considérée comme une bête de race. Puis, soudain, une affaire de bêtes malades a été portée devant le tribunal parce que l'avocat du ministère de l'Agriculture a déclaré que «enregistré» ne signifiait plus «pur sang».

Un agriculteur de ma province, propriétaire d'un troupeau de bêtes de race, troupeau enregistré sous le nom de Charolais seize-dix-septièmes, n'a rien pu toucher. Il a perdu un troupeau d'une valeur de \$500,000 parce qu'on avait modifié le règlement sans prévenir. Le juge qui présidait à ce procès a terminé sur ces mots: «J'ai rempli mon devoir; j'ai rendu une décision conforme à la loi mais je n'ai pas le sentiment d'avoir rendu justice.» C'est ce que pensait le juge parce qu'on avait modifié le règlement sans en donner préavis.